

PRIX D'ABONNEMENT :

AU CANADA.
Edition Semi-quotidienne. Un An, \$4.—6 Mois, \$2.
Edition Hebdomadaire, . . . Un An, \$2.—6 Mois, \$1.
AUX ETATS-UNIS.
Edition Semi-quotidienne. Un An, \$5.—4 Mois, \$2.
Edition Hebdomadaire. Dix Mois, \$2.—5 Mois, \$1.
PAYABLES D'AVANCE.
Les Abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.
On ne recevra point d'Abonnement au Canada pour moins de six mois.—Tout semestre commencé se paie en entier.—Tout semestre commencé à l'une ou à l'autre Edition devra se terminer, avant de pouvoir changer.

L'ORDRE

UNION CATHOLIQUE.

HECTOR FABRE—Redacteur-en-Chef.

Editeurs-Propriétaires—PLINGUET & CIE.

PRIX DES ANNONCES

DANS L'EDITION SEMI-QUOTIDIENNE.
Six lignes, première insertion,50 Cents
Chaque insertion subséquente,13 "
Dix lignes, première insertion,67 "
Chaque insertion subséquente,17 "
Au-dessus de dix lignes, par ligne,7 "
Chaque insertion subséquente, par ligne,2 "
Un quarté, à l'année, \$30.00
Un demi-quarté, do, 16.00
Toutes Lettres d'Affaires, Communications, Correspondances, doivent être adressées franco au Directeur du Journal, No. 26, Rue St. Gabriel.

BAS-CANADA.

Montréal, 6 Novembre 1862.

Il s'est produit dans les élections, depuis quelques années déjà, une tendance qui prend de plus en plus de force et qui semble devoir le dominer et les décider dans l'avenir. Cette tendance a sa source dans les idées les plus étroites et les plus fausses, les passions les plus mesquines, et dans des fautes irréparables dont peu de nos hommes publics sont innocents. Elle a pour point de départ l'égoïsme local, l'envie, la cupidité; elle aurait pour résultat de transformer notre Parlement en un corps Municipal de second ordre.

Dans un grand nombre de comités, le penchant dominant est de faire de la résidence la première condition requise des aspirants à la députation, de mettre les considérations purement politiques au-dessous des préoccupations locales, la considération de la capacité, du mérite et de l'influence au-dessous de la considération du voisinage, de la vaine gloire et de la connaissance familière.

Pour parler plus clairement en core : on tient avant tout à être représenté en Parlement par un électeur du comté; si c'est possible par un co-paroissien, et si cela se peut, ce qui est le comble de la félicité politique, par son voisin.

Cette ambition domine les autres. Peu importe que le résident, le co-paroissien ou le voisin, soit capable, qu'il ait pour adversaire un homme éminent dans son parti, pouvant rendre des services et jeter de l'éclat sur le comté; il est résident, co-paroissien ou voisin, cela suffit. Le voisinage éclipse tout. Un homme qui demeure si près de chez soi, qui connaît tout le monde par leurs petits noms et qu'on traite familièrement, qui avait de partir pour aller voir le gouverneur et les ministres entre chez vous, vous demande de lui faire part de vos vagues desirs politiques, et qui, au retour de la capitale, vous raconte les discours qu'il a écoutés, les mesures qu'il a votées, et jusqu'aux incidents du Comité de la pipe, vous fait toucher du doigt les grosses ficelles des événements, vous décrit les habitudes et la tenue des personnages en vue, vous confie les influences indues dont il jouit sur les membres du Haut-Canada et le rôle important qu'il joue dans le hâtif des Comités; un pareil homme, disons-nous, est le Député par excellence. En effet, plus le député ressemble à l'électeur, plus il est éligible. Son rôle véritable n'est pas de législater, c'est de rendre compte à ses constituants de ses votes. La figure qu'il fait en Parlement importe peu pourvu qu'il fasse de bonnes tournées électoraux.

Aussi bon nombre de Députés ne s'occupent-ils en chambre que d'être présents aux votes, d'écouter des lettres d'amitié et d'envoyer des documents Parlementaires à leurs constituants. Ils passent ainsi trois ou quatre sessions uniquement occupés à préparer leur réélection.

La conséquence de cette pernicieuse tendance du corps électoral, sera évidemment l'abaissement de la représentation du Bas-Canada, et la diminution de nos chances de luites avec le Haut-Canada.

Lorsqu'il y a des résidents capables

de représenter les comités, les égaux ou les supérieurs des candidats du dehors, il est raisonnable et naturel qu'on choisisse de préférence parmi eux. Mais c'est surtout à la capacité qu'il faut regarder, c'est l'éclat et l'efficacité des services publics que peut rendre le candidat qu'il faut considérer.

L'importance d'un comté se mesure sur la valeur et le rôle de son représentant; c'est une piètre ambition publique que celle qui consiste à abdiquer toute prétention à la direction de l'opinion et des affaires pour s'absorber dans des satisfactions locales, et qui est comblée par l'élection d'une nullité.

Le corps électoral tout entier avait autrefois de plus hautes et de meilleures aspirations. L'esprit de localité était étouffé par le patriotisme. Le village et le comté ne supplantaient pas le pays.

Les comités cherchaient avant tout à s'assurer les services des meilleurs citoyens, ils ambitionnaient l'honneur d'être représentés par des hommes éminents. Ils briguaient les services des hommes de talent, des hommes de bien, sans attendre que ceux-ci sollicitassent leurs suffrages. Aujourd'hui il faut souvent affronter toutes les humiliations, les insultes et les mépris, pour obtenir l'honneur d'un mandat, et grand nombre d'électeurs considèrent leur représentant comme leur obligé, comme leur débiteur.

A coup sûr la tendance que nous signalons n'a pas produit tout son effet, la composition du parlement le prouve assez. Mais elle est en plein cours, mais l'opinion générale la favorise de plus en plus. La supériorité des représentants résidents sur les représentants non-résidents, est acceptée comme incontestable par une foule de gens. Ils considèrent que le pire des maux est d'avoir un député qui demeure en ville, et il y a des comités qu'on insulterait si on leur proposait d'élire les hommes qui occupent les premières places sur notre scène politique.

A côté de cette singulière maladie de l'esprit public, il faut signaler une autre, plus déplorable et plus dangereuse encore. Tandis que les résidents repoussent les non-résidents, les gens qui appartiennent à une classe repoussent les gens des autres classes, les cultivateurs veulent des cultivateurs pour représentants. Ainsi tandis que d'un côté les villages repoussent les hommes instruits des villes, les campagnes repoussent les hommes instruits des villages; le mouvement finit ainsi par frapper ceux même qui l'on fait naître et qui l'exploitent, la proscription s'étend des hommes instruits des villes à tous les hommes instruits, et commencé par le triomphe de la médiocrité sur le talent, il aboutit à la domination de l'ignorance sur la médiocrité et il amène le règne des nullités locales.

Nous avons quelques Gouvernements et quelques Labelles actuelles; mais dix ans ils formeront, si on n'y prend garde, la majorité de notre députation.

Il y a bien des remèdes à appliquer à cet état de choses, le plus pratique et le plus simple nous semble celui-ci : diminuer l'allocation accordée aux membres du Parlement à \$2 par jour.

Ce ne serait point à titre d'économie que l'on ferait cette réforme, car l'économie serait médiocre. Ce serait pour enlever aux cupidités leur

point d'attraction, leur misérable tentation.

Personne ne nous contredira lorsque nous affirmerons, que la convoitise a autant de part que la vanité aux ambitions bouffonnes qui veulent escalader le parlement. Ce qui les séduit, les tente, les éblouit en grande partie, c'est l'allocation de £150 par session. Prise au point de vue de leur revenu et de la modestie de leur genre de vie, cette somme leur paraît magnifique et fort désirable. De là, à la pensée qu'elle ferait parfaitement dans leur budget domestique et au projet de l'y faire entrer, il n'y a qu'un pas.

Cette allocation de £150 est une compensation fort insuffisante pour ceux qui délaissent des affaires importantes pour le service public, et on ne peut raisonnablement leur en offrir une suffisante; c'est donc un sacrifice pécuniaire de toute façon. Mais pour ceux qui ne sont point dans les professions ou le commerce, c'est un gain véritable, et c'est pour percevoir ce modeste salaire que bien des gens aspirent et surtout aspirent à un mandat législatif.

Faire disparaître donc l'allocation du moins en grande partie, c'est rejeter dans l'ombre bien des candidatures alléchantes et des basses convoitises, c'est préserver l'honneur national de bien des humiliations et prospérer de la carrière publique bien des hommes d'état qui ne savent pas lire.

Ce n'est pas là, nous le répétons, une économie, c'est une réforme. Elle n'est pas du ressort du Ministère des Finances, mais du domaine des considérations purement politiques.

Le Ministère vient d'accomplir une réforme impérieusement réclamée par la conscience publique, et que tous les honnêtes gens applaudiront. Trois commissaires seigneuriaux, MM. Lelièvre, Delagrave et Dumais ont reçu leur congé. Nous comptons bien que les journaux de l'opposition vont transformer ces messieurs en martyrs politiques, en victimes des vengeances ministérielles, et qu'ils vont prendre place dans le martyrologe de l'opposition, à côté de MM. Vézinia, Louis Archambault et Ramsay, récemment promu au rang de martyr.

M. Variu, chargé spécialement de faire les cadastres des seigneurs de la Couronne, est continué en office jusqu'à la fin de ses travaux. M. Judah, en qualité de doyen de la Commission, reste en office avec un salaire de \$5 par jour (au lieu de \$10 comme auparavant) pour signer les documents et déposer le reste des cadastres, qui sont encore au nombre de 125. Le bureau de Québec doit être fermé. Celui de Montréal conserve deux employés.

Cette réforme qui va plonger dans le dœuil le parti libéral-conservateur tendrement attaché aux abus et aux gens qui en vivent, constitue pour le pays une économie de \$50 par jour, soit \$15,000 par an. C'est pourquoi on va encore tenter d'intéresser le pays à la somme destinée de MM. Dumais et Lelièvre, et de lui faire croire qu'on l'a mortellement blessé dans ses intérêts les plus chers, en les frappant.

Nous voyons par le Mercury que MM. Killaly, Grassi, Gauvreau et Ferland, tous quatre du Département des Travaux Publics, viennent de recevoir avis que le Gouvernement

n'a plus besoin de leurs services. M. Killaly avait un salaire de \$3,600; M. de Grassi, \$1,200; M. Gauvreau, \$900 et M. Ferland, \$700.

Le même journal annonce que les cinq interprètes employés dans les différents bureaux du département de l'Emigration, à Québec, Toronto, Ottawa et Hamilton, cesseront d'être employés publics à l'expiration de leur engagement.

On lit dans la Minerve : "L'Ordre est dans une erreur singulière, lorsqu'il dit que le ministre Cartier-McDonald étoignait des grades supérieurs de la milice les citoyens connus pour appartenir à l'opposition."

Nous ne citerons que trois faits à l'appui de notre erreur singulière : Lors de l'incident du Trent, M. Bureau, alors député de Napierville, M. Wurtele, de la Rivière David, et M. Euclide Roy offrirent de former des Compagnies soit d'infanterie, soit de cavalerie. Quoique ces Messieurs fussent tout-à-fait compétents pour remplir les charges d'honneur qu'ils sollicitaient, on déclina leurs offres. Leurs opinions politiques les rendaient impropres au service de la patrie!

L'Hon. M. Sicotte, Procureur Général du Bas-Canada et l'Hon. M. Howland, Ministre des Finances, sont passés en cette ville lundi en route pour New-York où ils se sont embarqués, hier, à bord de l'Australasian pour l'Europe.

Avant son départ, le Ministre des Finances a annoncé l'émission des Débitures dont il avait été question il y a quelques jours.

L'Hon. M. Morris, Receveur-Général de la Province, fait connaître que des soumissions seront reçues au bureau de son département jusqu'au 20 courant pour des bons provinciaux de \$100 et \$500 respectivement, payables au bureau du Receveur-Général à un an de leur date avec intérêt au taux de cinq pour cent par année.

Les bons devront être livrés le 1er décembre prochain à aucun bureau de la Banque du Haut-Canada que les applicants pourront signer dans leurs soumissions et ils seront requis de payer pour ces bons.

On ne recevra pas de soumissions offrant moins qu'au pair.

Un supplément de la Gazette officielle portant la date du courant contient une proclamation par laquelle les commandants des districts militaires dans les cadres A et B, sont autorisés à l'exercice militaire, pendant douze jours, avec les rémunérations exigibles aux termes de l'acte de la loi y relative, passée dans la dernière session. Les militaires qui forment partie de la classe B et qui sont pourvus de leur uniforme recevront une paie de six piastres, comme équivalent, et les compagnies qui n'ont pas encore le leur en seront munies par la province.

Un supplément de la Gazette officielle portant la date du courant contient une proclamation par laquelle les commandants des districts militaires dans les cadres A et B, sont autorisés à l'exercice militaire, pendant douze jours, avec les rémunérations exigibles aux termes de l'acte de la loi y relative, passée dans la dernière session. Les militaires qui forment partie de la classe B et qui sont pourvus de leur uniforme recevront une paie de six piastres, comme équivalent, et les compagnies qui n'ont pas encore le leur en seront munies par la province.

Un supplément de la Gazette officielle portant la date du courant contient une proclamation par laquelle les commandants des districts militaires dans les cadres A et B, sont autorisés à l'exercice militaire, pendant douze jours, avec les rémunérations exigibles aux termes de l'acte de la loi y relative, passée dans la dernière session. Les militaires qui forment partie de la classe B et qui sont pourvus de leur uniforme recevront une paie de six piastres, comme équivalent, et les compagnies qui n'ont pas encore le leur en seront munies par la province.

Un supplément de la Gazette officielle portant la date du courant contient une proclamation par laquelle les commandants des districts militaires dans les cadres A et B, sont autorisés à l'exercice militaire, pendant douze jours, avec les rémunérations exigibles aux termes de l'acte de la loi y relative, passée dans la dernière session. Les militaires qui forment partie de la classe B et qui sont pourvus de leur uniforme recevront une paie de six piastres, comme équivalent, et les compagnies qui n'ont pas encore le leur en seront munies par la province.

Un supplément de la Gazette officielle portant la date du courant contient une proclamation par laquelle les commandants des districts militaires dans les cadres A et B, sont autorisés à l'exercice militaire, pendant douze jours, avec les rémunérations exigibles aux termes de l'acte de la loi y relative, passée dans la dernière session. Les militaires qui forment partie de la classe B et qui sont pourvus de leur uniforme recevront une paie de six piastres, comme équivalent, et les compagnies qui n'ont pas encore le leur en seront munies par la province.

Un supplément de la Gazette officielle portant la date du courant contient une proclamation par laquelle les commandants des districts militaires dans les cadres A et B, sont autorisés à l'exercice militaire, pendant douze jours, avec les rémunérations exigibles aux termes de l'acte de la loi y relative, passée dans la dernière session. Les militaires qui forment partie de la classe B et qui sont pourvus de leur uniforme recevront une paie de six piastres, comme équivalent, et les compagnies qui n'ont pas encore le leur en seront munies par la province.

Un supplément de la Gazette officielle portant la date du courant contient une proclamation par laquelle les commandants des districts militaires dans les cadres A et B, sont autorisés à l'exercice militaire, pendant douze jours, avec les rémunérations exigibles aux termes de l'acte de la loi y relative, passée dans la dernière session. Les militaires qui forment partie de la classe B et qui sont pourvus de leur uniforme recevront une paie de six piastres, comme équivalent, et les compagnies qui n'ont pas encore le leur en seront munies par la province.

Un supplément de la Gazette officielle portant la date du courant contient une proclamation par laquelle les commandants des districts militaires dans les cadres A et B, sont autorisés à l'exercice militaire, pendant douze jours, avec les rémunérations exigibles aux termes de l'acte de la loi y relative, passée dans la dernière session. Les militaires qui forment partie de la classe B et qui sont pourvus de leur uniforme recevront une paie de six piastres, comme équivalent, et les compagnies qui n'ont pas encore le leur en seront munies par la province.

Un supplément de la Gazette officielle portant la date du courant contient une proclamation par laquelle les commandants des districts militaires dans les cadres A et B, sont autorisés à l'exercice militaire, pendant douze jours, avec les rémunérations exigibles aux termes de l'acte de la loi y relative, passée dans la dernière session. Les militaires qui forment partie de la classe B et qui sont pourvus de leur uniforme recevront une paie de six piastres, comme équivalent, et les compagnies qui n'ont pas encore le leur en seront munies par la province.

Un supplément de la Gazette officielle portant la date du courant contient une proclamation par laquelle les commandants des districts militaires dans les cadres A et B, sont autorisés à l'exercice militaire, pendant douze jours, avec les rémunérations exigibles aux termes de l'acte de la loi y relative, passée dans la dernière session. Les militaires qui forment partie de la classe B et qui sont pourvus de leur uniforme recevront une paie de six piastres, comme équivalent, et les compagnies qui n'ont pas encore le leur en seront munies par la province.

Un supplément de la Gazette officielle portant la date du courant contient une proclamation par laquelle les commandants des districts militaires dans les cadres A et B, sont autorisés à l'exercice militaire, pendant douze jours, avec les rémunérations exigibles aux termes de l'acte de la loi y relative, passée dans la dernière session. Les militaires qui forment partie de la classe B et qui sont pourvus de leur uniforme recevront une paie de six piastres, comme équivalent, et les compagnies qui n'ont pas encore le leur en seront munies par la province.

Un supplément de la Gazette officielle portant la date du courant contient une proclamation par laquelle les commandants des districts militaires dans les cadres A et B, sont autorisés à l'exercice militaire, pendant douze jours, avec les rémunérations exigibles aux termes de l'acte de la loi y relative, passée dans la dernière session. Les militaires qui forment partie de la classe B et qui sont pourvus de leur uniforme recevront une paie de six piastres, comme équivalent, et les compagnies qui n'ont pas encore le leur en seront munies par la province.

Un supplément de la Gazette officielle portant la date du courant contient une proclamation par laquelle les commandants des districts militaires dans les cadres A et B, sont autorisés à l'exercice militaire, pendant douze jours, avec les rémunérations exigibles aux termes de l'acte de la loi y relative, passée dans la dernière session. Les militaires qui forment partie de la classe B et qui sont pourvus de leur uniforme recevront une paie de six piastres, comme équivalent, et les compagnies qui n'ont pas encore le leur en seront munies par la province.

Un supplément de la Gazette officielle portant la date du courant contient une proclamation par laquelle les commandants des districts militaires dans les cadres A et B, sont autorisés à l'exercice militaire, pendant douze jours, avec les rémunérations exigibles aux termes de l'acte de la loi y relative, passée dans la dernière session. Les militaires qui forment partie de la classe B et qui sont pourvus de leur uniforme recevront une paie de six piastres, comme équivalent, et les compagnies qui n'ont pas encore le leur en seront munies par la province.

assist.-bibliot.; Edouard Marcell, commissaire-ordonnateur; Alfred Trudeau, assist.-commissaire-ordonnateur.

Après les élections, on fit lecture du Rapport des Finances de la Société pendant les derniers six mois. Ce Rapport montre à l'évidence que l'Union St. Joseph ne cesse d'avancer dans la voie de progrès, qu'elle est depuis quelques années. Depuis le 1er mai dernier, plus de \$800 ont été placés à la Banque d'Épargne, et les dettes actives ont aussi augmenté de beaucoup. Nous regrettons de ne pas avoir, dans ce moment, les données officielles; mais ce que nous venons de dire suffit pour montrer l'état florissant de cette population Sociétaire.

Nous prions de l'occasion pour conseiller aux artisans de se rallier à l'Union St. Joseph, afin de montrer par leur nombre et leurs efforts l'union qui doit exister entre les membres d'une même famille.

À la séance dont nous parlons, M. le Chanoine Foy, Vicaire du Collège St. Marie, M. l'Abbé Campion, Curé de l'Église St. Jacques, et Son Hon. le Maire, étaient présents et ont adressé quelques paroles d'encouragement très-bien appropriées et bien senties.

Nous avons reçu ces jours-ci nos journaux d'Europe dont le dernier va jusqu'à la date du 18 octobre. Nous faisons l'extrait suivant du Journal des Villes et des Campagnes qui donne les premiers détails sur le grand événement qui vient d'avoir lieu en France par suite de la résignation de M. Thouvenel:

Nous sommes heureux, soyons modestes. Toute victoire du bien sur le mal, de l'ordre sur l'anarchie, du pouvoir sur la révolution, est pour nous l'objet d'une vive et profonde satisfaction parce que c'est le triomphe des sentiments, des idées, des principes que nous nous efforçons de faire prévaloir dans l'intérieur de l'Église et du monde.

Les faits nous justifient et nous fortifient. Sans doute nous ne saurions prendre pour une victoire ce qui n'est encore qu'une promesse ou tout au plus une espérance. La solution n'est pas trouvée; mais on la cherche, on la poursuit, dans la voie que nous avons indiquée, on la cherche, on la poursuit, dans la voie que nous avons indiquée, on la cherche, on la poursuit, dans la voie que nous avons indiquée.

Le général McClellan s'est rendu maître du défilé de Sniker, à dix ou douze milles au sud-ouest de Leesburg, qui est l'un des passages par lesquels on peut se rendre de la vallée de la Shenandoah dans la Virginie centrale. Quand le général Hancock arriva au défilé, il le trouva occupé par un petit corps de cavalerie que repoussèrent tout d'abord cinq ou six mille fantassins unionistes. Les cavaliers confédérés tentèrent de reprendre la position, mais les canons rayés décimèrent leurs rangs, et ils durent se retirer.

Les efforts des confédérés semblent se reporter encore une fois du côté de Manassas, où leurs avant-postes sont très actifs. Un train fédéral et 200 hommes ont été pris vendredi par les sécessionnistes sur le chemin de fer d'Orange à Alexandria.

Il est évident que les deux armées prennent position en vue d'une lutte prochaine, et manœuvrent chacune de leur côté pour s'assurer un champ de bataille de leur choix.

Les dernières nouvelles du Mexique que nous avons vues jusqu'au 18 octobre.—A cette date les corps expéditionnaires de l'armée française continuaient à arriver. Les troupes déjà débarquées sont assez considérables.

Un régiment de zouaves a pris possession de Cordova et un autre a poussé plusieurs reconnaissances, dans lesquelles il n'a pas rencontré d'opposition. Les Mexicains bornent leurs efforts à tâcher d'inquiéter les communications; mais grâce aux forces dont dispose maintenant l'armée française, leurs démonstrations sont devenues complètement impuissantes.

Il n'était encore question d'aucun mouvement général.

Une scission a éclaté parmi les collaborateurs des Soirées Canadiennes, et a motivé la retraite de l'abbé Ferland, l'abbé Casgrain, l'abbé Légaré, de MM. Gérin Lajoie, Crémazie, Larue, Fiset et Fréchette, et la fondation d'une nouvelle Revue sous le titre de Foyer Canadien, dont voici le prospectus:

Sous ce titre, les soussignés se proposent de publier, à compter du premier janvier 1863, un recueil de littérature canadienne.

Ce recueil, destiné à réunir et à conserver nos essais de littérature indigène, sera consacré à la publication d'œuvres inédites—poésies—critiques littéraires—légendes—nouvelles, pourvu qu'elles soient de fidèles peintures des mœurs et de la nature de notre pays—impressions de voyage—esquisses historiques, biographiques et même topographiques, et enfin toute œuvre canadienne se distinguant par quelque originalité de vues, de pensées ou de style.

On comprendra qu'une publication de ce genre ne saurait être pour nous l'objet d'une spéculation industrielle. Aussi le Foyer Canadien ne sera-t-il de fait la propriété d'aucun individu en particulier, mais sera considéré comme propriété nationale, et publié dans l'intérêt exclusif de la littérature.

Les soussignés sont, pour les seules fins de la loi, nommés directeurs ou éditeurs responsables; mais eux-mêmes, ne retireront aucun avantage pécuniaire de la publication, et ne pourront même recevoir le recueil qu'en payant le prix, comme les autres abonnés.

Le Foyer Canadien sera publié du premier au cinq de chaque mois, par livraison de 32 pages in-octavo.

Le prix de l'abonnement sera d'avance. On ne pourra s'abonner que pour l'année entière.

Une convention écrite a été faite entre les directeurs et les imprimeurs, d'après laquelle chaque livraison du Foyer Canadien sera imprimée moyennant un prix déterminé. Les imprimeurs ont libéralement offert de se indemniser de leurs dépenses que sur le produit de la circulation, sans tenir les directeurs personnellement responsables.

D'après cette convention chacun des souscripteurs, qui qu'il soit le nombre, recevra, durant l'année, par livraisons mensuelles, un volume d'environ 400 pages in-octavo. Mais si la somme perçue étant plus que suffisante pour payer les frais de publication de ce volume, le surplus retournerait aux abonnés sous forme de prime.

Si, par exemple, le nombre des souscripteurs s'élevait à quinze ou seize cents, les directeurs seraient probablement en état de livrer chaque année deux volumes au lieu d'un—la quantité de matière publiée dépendant entièrement du chiffre des abonnements. La liste complète des abonnés sera publiée.

Les directeurs publieront aussi annuellement un compte fidèle des recettes et des dépenses de la publication.

On voit que, d'après cet arrangement, chaque abonné se trouve personnellement intéressé à étendre la circulation du recueil, et que tous ensemble forment une espèce d'association, dont le but commun est la diffusion des con-

dition à Cordova et un autre a poussé plusieurs reconnaissances, dans lesquelles il n'a pas rencontré d'opposition. Les Mexicains bornent leurs efforts à tâcher d'inquiéter les communications; mais grâce aux forces dont dispose maintenant l'armée française, leurs démonstrations sont devenues complètement impuissantes.

Il n'était encore question d'aucun mouvement général.

Une scission a éclaté parmi les collaborateurs des Soirées Canadiennes, et a motivé la retraite de l'abbé Ferland, l'abbé Casgrain, l'abbé Légaré, de MM. Gérin Lajoie, Crémazie, Larue, Fiset et Fréchette, et la fondation d'une nouvelle Revue sous le titre de Foyer Canadien, dont voici le prospectus:

Sous ce titre, les soussignés se proposent de publier, à compter du premier janvier 1863, un recueil de littérature canadienne.

Ce recueil, destiné à réunir et à conserver nos essais de littérature indigène, sera consacré à la publication d'œuvres inédites—poésies—critiques littéraires—légendes—nouvelles, pourvu qu'elles soient de fidèles peintures des mœurs et de la nature de notre pays—impressions de voyage—esquisses historiques, biographiques et même topographiques, et enfin toute œuvre canadienne se distinguant par quelque originalité de vues, de pensées ou de style.

On comprendra qu'une publication de ce genre ne saurait être pour nous l'objet d'une spéculation industrielle. Aussi le Foyer Canadien ne sera-t-il de fait la propriété d'aucun individu en particulier, mais sera considéré comme propriété nationale, et publié dans l'intérêt exclusif de la littérature.

Les soussignés sont, pour les seules fins de la loi, nommés directeurs ou éditeurs responsables; mais eux-mêmes, ne retireront aucun avantage pécuniaire de la publication, et ne pourront même recevoir le recueil qu'en payant le prix, comme les autres abonnés.

Le Foyer Canadien sera publié du premier au cinq de chaque mois, par livraison de 32 pages in-octavo.

Le prix de l'abonnement sera d'avance. On ne pourra s'abonner que pour l'année entière.

Une convention écrite a été faite entre les directeurs et les imprimeurs, d'après laquelle chaque livraison du Foyer Canadien sera imprimée moyennant un prix déterminé. Les imprimeurs ont libéralement offert de se indemniser de leurs dépenses que sur le produit de la circulation, sans tenir les directeurs personnellement responsables.

D'après cette convention chacun des souscripteurs, qui qu'il soit le nombre, recevra, durant l'année, par livraisons mensuelles, un volume d'environ 400 pages in-octavo. Mais si la somme perçue étant plus que suffisante pour payer les frais de publication de ce volume, le surplus retournerait aux abonnés sous forme de prime.

Si, par exemple, le nombre des souscripteurs s'élevait à quinze ou seize cents, les directeurs seraient probablement en état de livrer chaque année deux volumes au lieu d'un—la quantité de matière publiée dépendant entièrement du chiffre des abonnements. La liste complète des abonnés sera publiée.

Les directeurs publieront aussi annuellement un compte fidèle des recettes et des dépenses de la publication.

On voit que, d'après cet arrangement, chaque abonné se trouve personnellement intéressé à étendre la circulation du recueil, et que tous ensemble forment une espèce d'association, dont le but commun est la diffusion des con-

dition à Cordova et un autre a poussé plusieurs reconnaissances, dans lesquelles il n'a pas rencontré d'opposition. Les Mexicains bornent leurs efforts à tâcher d'inquiéter les communications; mais grâce aux forces dont dispose maintenant l'armée française, leurs démonstrations sont devenues complètement impuissantes.

Il n'était encore question d'aucun mouvement général.

Une scission a éclaté parmi les collaborateurs des Soirées Canadiennes, et a motivé la retraite de l'abbé Ferland, l'abbé Casgrain, l'abbé Légaré, de MM. Gérin Lajoie, Crémazie, Larue, Fiset et Fréchette, et la fondation d'une nouvelle Revue sous le titre de Foyer Canadien, dont voici le prospectus:

Sous ce titre, les soussignés se proposent de publier, à compter du premier janvier 1863, un recueil de littérature canadienne.

Ce recueil, destiné à réunir et à conserver nos essais de littérature indigène, sera consacré à la publication d'œuvres inédites—poésies—critiques littéraires—légendes—nouvelles, pourvu qu'elles soient de fidèles peintures des mœurs et de la nature de notre pays—impressions de voyage—esquisses historiques, biographiques et même topographiques, et enfin toute œuvre canadienne se distinguant par quelque originalité de vues, de pensées ou de style.

On comprendra qu'une publication de ce genre ne saurait être pour nous l'objet d'une spéculation industrielle. Aussi le Foyer Canadien ne sera-t-il de fait la propriété d'aucun individu en particulier, mais sera considéré comme propriété nationale, et publié dans l'intérêt exclusif de la littérature.

Les soussignés sont, pour les seules fins de la loi, nommés directeurs ou éditeurs responsables; mais eux-mêmes, ne retireront aucun avantage pécuniaire de la publication, et ne pourront même recevoir le recueil qu'en payant le prix, comme les autres abonnés.

Le Foyer Canadien sera publié du premier au cinq de chaque mois, par livraison de 32 pages in-octavo.

Le prix de l'abonnement sera d'avance. On ne pourra s'abonner que pour l'année entière.

Feuilleton de "L'Ordre"

Marguerite d'Erigny.

(Suite.)

—Assitôt que Paul sut parler, continua Mme Lambert, il nous dit qu'il voulait être soldat français. Nous disions, mon mari et moi : "Il sera ce qu'il voudra, c'est un joli état d'être militaire." Et nous lui donnions des sabres et des fusils. Nous étions parvenus à lui faire oublier le passé; il était si petit quand nous l'avions eu qu'il ne conserva aucun souvenir de ses parents. Le meurtre dont il avait été témoin, son voyage sur mer, en l'impressionnant fortement, avaient effacé tout le reste de sa mémoire. Il se croyait notre fils. Aujourd'hui seulement il a connu la vérité. Nous l'avions mis dans la meilleure pension de New-York. A douze ans, il était déjà bien savant. Nous avions fait une jolie fortune. "Encore trois ans, me disait mon mari, et puis nous liquiderons, parce qu'il faut que Paul soit en France et suivre les cours deux années, avant d'entrer à Saint-Cyr. C'est son maître de pension qui le conseille." Pendant ces trois ans, nous avons redoublé nos efforts; la broderie se vendait beaucoup et très cher; nous avons liquidé notre fortune qui dépassait nos espérances.

—Ma mère m'en a donné la moitié. —Lais-toi, ceci ne regarde personne. Arrivés à Paris, nous avons mis Paul dans une école préparatoire. Il est entré à Saint-Cyr à dix-sept ans. Lambert disait bien : "Il ira loin cet enfant là." En sortant de Saint-Cyr, Paul alla en Afrique. Il se signalait à chaque expédition. Il a été blessé trois fois. Ses généraux nous ont écrit pour nous féliciter d'avoir un fils si brave. A vingt-deux ans, il avait la croix. Oh que nous étions fiers de lui! Il venait nous voir tous les trois ou quatre ans. Mon pauvre mari a eu tant de peine de mourir sans l'embrasser! Le récit de Mme Lambert était à peine fini, quand des cris de joie, de bruyants vivats retentirent autour du château. Le cocher et le valet de pied, qui avaient ramené le comte et sa sœur, avaient répandu l'étonnante nouvelle. Les domestiques et les fermiers voulaient saluer leur jeune maître. Le soir de cet heureux jour, le marquis d'Erigny avait vingt ans de moins. Mme Lambert était douée d'un cœur trop maternel pour ne pas se réjouir de l'élevation de son enfant d'adoption. Elle le connaissait et savait que sa tendresse pour elle serait toujours la même. Charles pensait avec amour à son père, avec orgueil à cette race dont il était le représentant et l'espoir. Un sentiment douloureux dominait pourtant sa pensée, mais ce sentiment devait être désormais un secret entre lui et

Dieu. —Ce sera demain, dit Marguerite à son frère Sylvain, que vous nous châtezrez une belle messe d'actions de grâces. Vous en avez dit une pour une petite fille repêchée comme un poisson, que ferez-vous cette fois-ci? —Ma bonne petite duchesse, je prie Dieu pour lui comme j'ai prié pour vous. Il y a cinquante ans que je prie pour la maison d'Erigny. —Vous priez sous bonnes, cher abbe, nous sommes tous heureux, s'écria le marquis. Charles regarda sa sœur avec une triste sollicitude. —Oui, je suis heureuse dit Marguerite, et elle vint appuyer sa belle tête sur l'épaule de son frère. Marguer

Vente par Encom. GRANDE VENTE DE LIVRES A LA MAISON DUBOIS

MM. J. B. ROLLAND et FILS désirent renouveler leur fonds de librairie...

5,000 VOLUMES Parmi lesquels se trouvent les ouvrages des auteurs les plus renommés...

Pothier et Troplong. La vente commencera LUNDI, 10 NOVEMBRE, à DEUX heures p.m.

PAR L. DEVANY. GRANDE VENTE D'AUTOMNE de L. DEYANY, de Montres Anglaises en Argent et en Or...

CE SOIR. GRANDE VENTE D'AUTOMNE de L. DEYANY, de Montres Anglaises en Argent et en Or...

LA MODE NOUVELLE. REVUE LITTÉRAIRE. COLLABORATEURS: MM. A. de Pontmartin, Henry de Pène, Utric...

A VENDRE PAR JOHN GREGORY ET CIE. HUILE A MECANIQUE OU A LUBRIFIER.

LES Soussignés, Agents pour les Fabricants, sont actuellement prêts à fournir à un Prix très-moderé...

Huile de Charbon, Lampes, Cheminées, Globes, Mèches, etc., etc.

AUX PEINTRES!!! Parfait Remplacant A LA THEREBENTINE.

LES Soussignés viennent de recevoir des Refroidisseurs 100 Barils de BENSOLÉ clair, indore et purifié au dernier degré...

CINQMARS & CIE., MARCHANDS-TAILLEURS, CRYSTAL HALL, COIN DES RUES Notre-Dame et McGill, MONTREAL.

TOUT en remerciant leurs Pratiques et le Public en général de l'encouragement qu'ils ont reçu jusqu'à ce jour...

A VENDRE, UNE MAGNIFIQUE TERRE dans la COTE de TERREBONNE, à une lieue de la Ville.—Maison en Pierre, Bâtimens en bon ordre.

CONDITIONS FACILES. S'adresser à L'HON. EDOUARD MASSON, G. M. PREVOST, Ecr., N. P., Terrebonne, am-138

Soumissions demandées. LES Syndics de la Paroisse de St. Simon, comté de Bagot, district de St. Hyacinthe...

ALFRED BRIEN, Président des Syndics. St. Simon, 23 octobre 1862.

BIENFAITRICE PUBLIQUE. Mme. S. A. ALLEN. FEMME DE REPUTATION UNIVERSELLE. SES PREPARATIONS POUR LES CHEVEUX

Obtiennent un débi immense non-seulement dans les Etats-Unis et en Canada, mais, pendant les quelques dernières années, des Dépôts ont été ouverts à Londres et à Liverpool...

LE RESTAURATEUR DES CHEVEUX, de MADAME S. A. ALLEN, est propre aux vieilles personnes aussi bien qu'aux jeunes gens.

LE RESTAURATEUR REPRODUIT, ET L'EAU CULTIVE ET EMBELLIT. TEMOIGNAGES CONVAINQUANS: Rév. C. A. BUCKBEE, Assistant-Trésorier de l'Union de la Bible Américaine, N. Y.

BUREAU PRINCIPAL.—198, GREENWICH STREET, NEW-YORK. 8 sept. 116

LA MODE NOUVELLE. REVUE LITTÉRAIRE. COLLABORATEURS: MM. A. de Pontmartin, Henry de Pène, Utric...

PELLETERIES. Une grande Variété de PELLETERIES est maintenant prête chez A. BRAHADI, ETABLISSEMENT DE PELLETERIES

PELLETERIES. Une grande Variété de PELLETERIES est maintenant prête chez A. BRAHADI, ETABLISSEMENT DE PELLETERIES

PELLETERIES. Une grande Variété de PELLETERIES est maintenant prête chez A. BRAHADI, ETABLISSEMENT DE PELLETERIES

PELLETERIES. Une grande Variété de PELLETERIES est maintenant prête chez A. BRAHADI, ETABLISSEMENT DE PELLETERIES

PELLETERIES. Une grande Variété de PELLETERIES est maintenant prête chez A. BRAHADI, ETABLISSEMENT DE PELLETERIES

PELLETERIES. Une grande Variété de PELLETERIES est maintenant prête chez A. BRAHADI, ETABLISSEMENT DE PELLETERIES

PELLETERIES. Une grande Variété de PELLETERIES est maintenant prête chez A. BRAHADI, ETABLISSEMENT DE PELLETERIES

PELLETERIES. Une grande Variété de PELLETERIES est maintenant prête chez A. BRAHADI, ETABLISSEMENT DE PELLETERIES

PELLETERIES. Une grande Variété de PELLETERIES est maintenant prête chez A. BRAHADI, ETABLISSEMENT DE PELLETERIES

PELLETERIES. Une grande Variété de PELLETERIES est maintenant prête chez A. BRAHADI, ETABLISSEMENT DE PELLETERIES

Changeement d'heure de Départ. \$20,000 A PRÉTER SUR BILLETS ET OBLIGATIONS. S'adresse au No. 30, Rue St. Gabriel, M. E. CHARENTIER.

DOCTEUR VENNE, COIN DES RUES Ste. Catherine et des Allemands, MONTREAL. HEURES DE CONSULTATION: Le matin de 8 à 10 heures, Le midi de 12 à 2, Le soir de 6 à 8.

71, Grande Rue St. Jacques, 71. FOURNAUX A CUISINE DE "GOING" pour les Familles, les Maisons d'Education, les Restaurants et les Hôtels.

MELLEUR & CIE. Un assortiment complet de POELES A CHARBON et à BOIS pour PASSAGE. POELES DE CUISINE, etc.

GLASGOW DRUG HALL, [Vis-à-vis ALEXANDER] 268, Rue Notre-Dame, 268. LES CELEBRES LOZENGES DE McPHERSON POUR LE RHUME

SONT le meilleur Remède offert au Public pour la prompte Guérison du Rhume, des Bronches, de l'Asthme, de la Consommation. Ce n'est pas un faux Remède, mais il a été reconnu et approuvé par les meilleurs Médecins...

NOUVEAU. Articles en Ferblanc. CADORET & FRERE. VIENNENT d'ajouter à leur Etablissement une nouvelle MACHINE pour ETAMPER et FRAPER des ASSIETTES et PLATS de FER-BLANC de toute grandeur.

CRACHOIRS DE FERBLANC. Comme c'est la seule Manufacture de ce genre en Canada, les Soussignés espèrent que le Public voudra bien les encourager...

CHAS. KING, COURTIER EN MARCHANDISES, BILLETS ET ECHANGE, No. 199, Rue Notre-Dame, MONTREAL.

ACADEMIE DE DESSIN, BIBLE HOUSE, 83, GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL. Termes pour l'Instruction du Dessin, à 3 Leçons par semaine...

POUVOIR D'EAU. A VENDRE, un MAGNIFIQUE POUVOIR D'EAU, sur la Rivière du Nord, dans le Village de St. Jérôme...

NOUVEAUX PARFUMS A LA MODE. Le Bouquet des Volontaires du Canada est le plus délicat des parfums sur le Marché.

POUVOIR D'EAU. A VENDRE, un MAGNIFIQUE POUVOIR D'EAU, sur la Rivière du Nord, dans le Village de St. Jérôme...

POUVOIR D'EAU. A VENDRE, un MAGNIFIQUE POUVOIR D'EAU, sur la Rivière du Nord, dans le Village de St. Jérôme...

POUVOIR D'EAU. A VENDRE, un MAGNIFIQUE POUVOIR D'EAU, sur la Rivière du Nord, dans le Village de St. Jérôme...

POUVOIR D'EAU. A VENDRE, un MAGNIFIQUE POUVOIR D'EAU, sur la Rivière du Nord, dans le Village de St. Jérôme...

Albums Photographiques POUR LES Temps Froids, Pour les Voyageurs par Chemin de Fer, Pour les Salles de Concert, Pour les Promenades, Pour les Tours de Visite, Pour les Courses à Pied.

Maison de Pension privée. CINQ à six PENSIONNAIRES trouveront une excellente pension dans une famille Canadienne, au No. 42, Rue St. Louis...

ROBES DE BUFFLE. A vendre par les Soussignés tout le Fonds des ROBES DE BUFFLE IMPORTÉES CETTE ANNÉE DE LA BAIE D'HUDSON.

AVIS. Ceux qui sont affligés de cors, d'ongles, de verrues et d'engelures. UN Spécifique, avec des Instructions pour la Guérison des cors et des engelures...

Encouragez les Manufactures Canadiennes! POUR le meilleur ASSORTIMENT de POELES de toute espèce, faites à Montreal, aller à L'ENTREPOT de POELES de MONTREAL, 62, Grande Rue St. Jacques.

Encouragez les Manufactures Canadiennes! POUR le meilleur ASSORTIMENT de POELES de toute espèce, faites à Montreal, aller à L'ENTREPOT de POELES de MONTREAL, 62, Grande Rue St. Jacques.

Encouragez les Manufactures Canadiennes! POUR le meilleur ASSORTIMENT de POELES de toute espèce, faites à Montreal, aller à L'ENTREPOT de POELES de MONTREAL, 62, Grande Rue St. Jacques.

Encouragez les Manufactures Canadiennes! POUR le meilleur ASSORTIMENT de POELES de toute espèce, faites à Montreal, aller à L'ENTREPOT de POELES de MONTREAL, 62, Grande Rue St. Jacques.

Encouragez les Manufactures Canadiennes! POUR le meilleur ASSORTIMENT de POELES de toute espèce, faites à Montreal, aller à L'ENTREPOT de POELES de MONTREAL, 62, Grande Rue St. Jacques.

Encouragez les Manufactures Canadiennes! POUR le meilleur ASSORTIMENT de POELES de toute espèce, faites à Montreal, aller à L'ENTREPOT de POELES de MONTREAL, 62, Grande Rue St. Jacques.

Encouragez les Manufactures Canadiennes! POUR le meilleur ASSORTIMENT de POELES de toute espèce, faites à Montreal, aller à L'ENTREPOT de POELES de MONTREAL, 62, Grande Rue St. Jacques.

Encouragez les Manufactures Canadiennes! POUR le meilleur ASSORTIMENT de POELES de toute espèce, faites à Montreal, aller à L'ENTREPOT de POELES de MONTREAL, 62, Grande Rue St. Jacques.

Encouragez les Manufactures Canadiennes! POUR le meilleur ASSORTIMENT de POELES de toute espèce, faites à Montreal, aller à L'ENTREPOT de POELES de MONTREAL, 62, Grande Rue St. Jacques.

Encouragez les Manufactures Canadiennes! POUR le meilleur ASSORTIMENT de POELES de toute espèce, faites à Montreal, aller à L'ENTREPOT de POELES de MONTREAL, 62, Grande Rue St. Jacques.

Encouragez les Manufactures Canadiennes! POUR le meilleur ASSORTIMENT de POELES de toute espèce, faites à Montreal, aller à L'ENTREPOT de POELES de MONTREAL, 62, Grande Rue St. Jacques.

Encouragez les Manufactures Canadiennes! POUR le meilleur ASSORTIMENT de POELES de toute espèce, faites à Montreal, aller à L'ENTREPOT de POELES de MONTREAL, 62, Grande Rue St. Jacques.

COUVERTURES DE LIT — 13e et au-dessous. FLANELLE DE SAXONNE, DE CANTON, en grande variété et de différents prix.

TAPISSERIES A BON MARCHÉ. PATRONS NOUVEAUX ET GRANDE VARIÉTÉ. En vente chez J. B. ROLLAND ET FILS.

VALOIS & LABELLE. Le Nouveau Pain-Killer! Liniment du Vermont de Henry.

COMPAGNIE DE VAPEURS Océaniques DE MONTREAL. 1862. Arrangement d'Eté. 1862.

E. DORION & FRERE. ONT ouvert une MANUFACTURE DE BALANCES à PLATE-FORME et pour COMPLOIRS, et aussi un ATELIER D'OUVRIERS MACHINISTES.

N. BOURASSA. 11, RUE ST. SIMON. Prolongation de la Rue St. George, pres le Colège des Jésuites.

GOURS PRATIQUE DE DESSIN PAR N. BOURASSA. 11, RUE ST. SIMON.

BON MERINO FRANÇAIS à 2. 10d. la vergée. McDUNNOUGH, MUIR & CIE. 182 rue Notre-Dame.

ACADEMIE COMMERCIALE - CATHOLIQUE DE MONTREAL. 19, RUE COTE, 19.

RAPPELEZ-VOUS QUE LE JARDIN GUILBAULT EST MAINTENANT TRANSPORTE DANS SON VASTE ET MAGNIFIQUE LOCAL.

WATTES & DIXON, MANUFACTURIERS DE FICELLES. Marchands de Fil pour les Chausseurs et la Toile de Chanvre.

NOUVEAUX Ouvrages de Teinture. LA seule Place en Canada où le VIEUX peut être rendu NEUF soit par la TEINTURE, soit par le DEGRAISSEMENT.

JOSEPH ROYAL, AVOCAT. BUREAU: 9, Rue St. Vincent, MONTREAL.

SALAMANDRES (Safes). EN moins, plus de CENT SALAMANDRES ou SAFES, de différents modèles et de différents patrons.

POITRAS & CREVIER. MAGASIN de POELES. No. 42, Grande Rue St. Jacques.

ACADEMIE STE. MARIE, ESCOINTEUR DES RUES CRAIG ET VISITATION, MONTREAL.

WATTES & DIXON, MANUFACTURIERS DE FICELLES. Marchands de Fil pour les Chausseurs et la Toile de Chanvre.

Elixir Balsamique Vegetal DE DOWNS. CETTE Medecine purement Vegetale guerit les RHUMES, la TOUX, le CATARRHE, le PASTIME, le CRUPPE.

MANUFACTURE DE S. R. WARREN. Orgues d'Eglise, Harmoniums, Melodeons.

MANUFACTURE DE S. R. WARREN. Orgues d'Eglise, Harmoniums, Melodeons.

DOCTEUR O'LEARY, Place Chabaille, Nos. 113 et 115, Rue St. Joseph, MONTREAL.

POITRAS & CREVIER. MAGASIN de POELES. No. 42, Grande Rue St. Jacques.

ACADEMIE STE. MARIE, ESCOINTEUR DES RUES CRAIG ET VISITATION, MONTREAL.

WATTES & DIXON, MANUFACTURIERS DE FICELLES. Marchands de Fil pour les Chausseurs et la Toile de Chanvre.

Elixir Balsamique Vegetal DE DOWNS. CETTE Medecine purement Vegetale guerit les RHUMES, la TOUX, le CATARRHE, le PASTIME, le CRUPPE.

MANUFACTURE DE S. R. WARREN. Orgues d'Eglise, Harmoniums, Melodeons.

MANUFACTURE DE S. R. WARREN. Orgues d'Eglise, Harmoniums, Melodeons.

DOCTEUR O'LEARY, Place Chabaille, Nos. 113 et 115, Rue St. Joseph, MONTREAL.

POITRAS & CREVIER. MAGASIN de POELES. No. 42, Grande Rue St. Jacques.

ACADEMIE STE. MARIE, ESCOINTEUR DES RUES CRAIG ET VISITATION, MONTREAL.

WATTES & DIXON, MANUFACTURIERS DE FICELLES. Marchands de Fil pour les Chausseurs et la Toile de Chanvre.

Elixir Balsamique Vegetal DE DOWNS. CETTE Medecine purement Vegetale guerit les RHUMES, la TOUX, le CATARRHE, le PASTIME, le CRUPPE.

MANUFACTURE DE S. R. WARREN. Orgues d'Eglise, Harmoniums, Melodeons.

MANUFACTURE DE S. R. WARREN. Orgues d'Eglise, Harmoniums, Melodeons.

DOCTEUR O'LEARY, Place Chabaille, Nos. 113 et 115, Rue St. Joseph, MONTREAL.

POITRAS & CREVIER. MAGASIN de POELES. No. 42, Grande Rue St. Jacques.

ACADEMIE STE. MARIE, ESCOINTEUR DES RUES CRAIG ET VISITATION, MONTREAL.

WATTES & DIXON, MANUFACTURIERS DE FICELLES. Marchands de Fil pour les Chausseurs et la Toile de Chanvre.

Elixir Balsamique Vegetal DE DOWNS. CETTE Medecine purement Vegetale guerit les RHUMES, la TOUX, le CATARRHE, le PASTIME, le CRUPPE.

MANUFACTURE DE S. R. WARREN. Orgues d'Eglise, Harmoniums, Melodeons.

MANUFACTURE DE S. R. WARREN. Orgues d'Eglise, Harmoniums, Melodeons.

DOCTEUR O'LEARY, Place Chabaille, Nos. 113 et 115, Rue St. Joseph, MONTREAL.

POITRAS & CREVIER. MAGASIN de POELES. No. 42, Grande Rue St. Jacques.

ACADEMIE STE. MARIE, ESCOINTEUR DES RUES CRAIG ET VISITATION, MONTREAL.

WATTES & DIXON, MANUFACTURIERS DE FICELLES. Marchands de Fil pour les Chausseurs et la Toile de Chanvre.

Elixir Balsamique Vegetal DE DOWNS. CETTE Medecine purement Vegetale guerit les RHUMES, la TOUX, le CATARRHE, le PASTIME, le CRUPPE.

MANUFACTURE DE S. R. WARREN. Orgues d'Eglise, Harmoniums, Melodeons.

MANUFACTURE DE S. R. WARREN. Orgues d'Eglise, Harmoniums, Melodeons.

DOCTEUR O'LEARY, Place Chabaille, Nos. 113 et 115, Rue St. Joseph, MONTREAL.

POITRAS & CREVIER. MAGASIN de POELES. No. 42, Grande Rue St. Jacques.

ACADEMIE STE. MARIE, ESCOINTEUR DES RUES CRAIG ET VISITATION, MONTREAL.

WATTES & DIXON, MANUFACTURIERS DE FICELLES. Marchands de Fil pour les Chausseurs et la Toile de Chanvre.

Elixir Balsamique Vegetal DE DOWNS. CETTE Medecine purement Vegetale guerit les RHUMES, la TOUX, le CATARRHE, le PASTIME, le CRUPPE.

MANUFACTURE DE S. R. WARREN. Orgues d'Eglise, Harmoniums, Melodeons.

MANUFACTURE DE S. R. WARREN. Orgues d'Eglise, Harmoniums, Melodeons.

DOCTEUR O'LEARY, Place Chabaille, Nos. 113 et 115, Rue St. Joseph, MONTREAL.

POITRAS & CREVIER. MAGASIN de POELES. No. 42, Grande Rue St. Jacques.

ACADEMIE STE. MARIE, ESCOINTEUR DES RUES CRAIG ET VISITATION, MONTREAL.

WATTES & DIXON, MANUFACTURIERS DE FICELLES. Marchands de Fil pour les Chausseurs et la Toile de Chanvre.

Elixir Balsamique Vegetal DE DOWNS. CETTE Medecine purement Vegetale guerit les RHUMES, la TOUX, le CATARRHE, le PASTIME, le CRUPPE.

MANUFACTURE DE S. R. WARREN. Orgues d'Eglise, Harmoniums, Melodeons.

MANUFACTURE DE S. R. WARREN. Orgues d'Eglise, Harmoniums, Melodeons.

DOCTEUR O'LEARY, Place Chabaille, Nos. 113 et 115, Rue St. Joseph, MONTREAL.

POITRAS & CREVIER. MAGASIN de POELES. No. 42, Grande Rue St. Jacques.

ACADEMIE STE. MARIE, ESCOINTEUR DES RUES CRAIG ET VISITATION, MONTREAL.

WATTES & DIXON, MANUFACTURIERS DE FICELLES. Marchands de Fil pour les Chausseurs et la Toile de Chanvre.

Elixir Balsamique Vegetal DE DOWNS. CETTE Medecine purement Vegetale guerit les RHUMES, la TOUX, le CATARRHE, le PASTIME, le CRUPPE.

MANUFACTURE DE S. R. WARREN. Orgues d'Eglise, Harmoniums, Melodeons.

MANUFACTURE DE S. R. WARREN. Orgues d'Eglise, Harmoniums, Melodeons.

DOCTEUR O'LEARY, Place Chabaille, Nos. 113 et 115, Rue St. Joseph, MONTREAL.

POITRAS & CREVIER. MAGASIN de POELES. No. 42, Grande Rue St. Jacques.

ACADEMIE STE. MARIE, ESCOINTEUR DES RUES CRAIG ET VISITATION, MONTREAL.

WATTES & DIXON, MANUFACTURIERS DE FICELLES. Marchands de Fil pour les Chausseurs et la Toile de Chanvre.

Elixir Balsamique Vegetal DE DOWNS. CETTE Medecine purement Vegetale guerit les RHUMES, la TOUX, le CATARRHE, le PASTIME, le CRUPPE.

MANUFACTURE DE S. R. WARREN. Orgues d'Eglise, Harmoniums, Melodeons.

MANUFACTURE DE S. R. WARREN. Orgues d'Eglise, Harmoniums, Melodeons.

DOCTEUR O'LEARY, Place Chabaille, Nos. 113 et 115, Rue St. Joseph, MONTREAL.

POITRAS & CREVIER. MAGASIN de POELES. No. 42, Grande Rue St. Jacques.

ACADEMIE STE. MARIE, ESCOINTEUR DES RUES CRAIG ET VISITATION, MONTREAL.

WATTES & DIXON, MANUFACTURIERS DE FICELLES. Marchands de Fil pour les Chausseurs et la Toile de Chanvre.

Elixir Balsamique Vegetal DE DOWNS. CETTE Medecine purement Vegetale guerit les RHUMES, la TOUX, le CATARRHE, le PASTIME, le CRUPPE.

MANUFACTURE DE S. R. WARREN. Orgues d'Eglise, Harmoniums, Melodeons.

MANUFACTURE DE S. R. WARREN. Orgues d'Eglise, Harmoniums, Melodeons.

DOCTEUR O'LEARY, Place Chabaille, Nos. 113 et 115, Rue St. Joseph, MONTREAL.

POITRAS & CREVIER. MAGASIN de POELES. No. 42, Grande Rue St. Jacques.

ACADEMIE STE. MARIE, ESCOINTEUR DES RUES CRAIG ET VISITATION, MONTREAL.

WATTES & DIXON, MANUFACTURIERS DE FICELLES. Marchands de Fil pour les Chausseurs et la Toile de Chanvre.

Elixir Balsamique Vegetal DE DOWNS. CETTE Medecine purement Vegetale guerit les RHUMES, la TOUX, le CATARRHE, le PASTIME, le CRUPPE.

MANUFACTURE DE S. R. WARREN. Orgues d'Eglise, Harmoniums, Melodeons.

MANUFACTURE DE S. R. WARREN. Orgues d'Eglise, Harmoniums, Melodeons.

DOCTEUR O'LEARY, Place Chabaille, Nos. 113 et 115, Rue St. Joseph, MONTREAL.

POITRAS & CREVIER. MAGASIN de POELES. No. 42, Grande Rue St. Jacques.

ACADEMIE STE. MARIE, ESCOINTEUR DES RUES CRAIG ET VISITATION, MONTREAL.

WATTES & DIXON, MANUFACTURIERS DE FICELLES. Marchands de Fil pour les Chausseurs et la Toile de Chanvre.

Elixir Balsamique Vegetal DE DOWNS. CETTE Medecine purement Vegetale guerit les RHUMES, la TOUX, le CATARRHE, le PASTIME, le CRUPPE.

MANUFACTURE DE S. R. WARREN. Orgues d'Eglise, Harmoniums, Melodeons.

MANUFACTURE DE S. R. WARREN. Orgues d'Eglise, Harmoniums, Melodeons.

DOCTEUR O'LEARY, Place Chabaille, Nos. 113 et 115, Rue St. Joseph, MONTREAL.

STEINWAY & FILS, FACTEURS DES GRANDS PIANOS (Overstrung) DROITS ET CARRÉS. MAGASIN-PRINCIPAL: Nos. 82 et 84 Walker-Street, New-York.

WATTES & DIXON, MANUFACTURIERS DE FICELLES. Marchands de Fil pour les Chausseurs et la Toile de Chanvre.

OCULISTE & AURISTE. Dr. L. O. THAYER, Gradué de l'Université McGill, Licencié au Collège des Médecins et Chirurgiens, etc., etc.

COMPAGNIE DE VAPEURS Océaniques DE MONTREAL. 1862. Arrangement d'Eté. 1862.

MANUFACTURE DE S. R. WARREN. Orgues d'Eglise, Harmoniums, Melodeons.

MANUEL PAROISSIAL, RECOMMANDE POUR LES MISSIONS. A Vendre en GROS et en DETAIL.